

Prévoyance professionnelle 2015: les assurés profitent du bon résultat

- En 2015, un montant de 254 millions de francs a été prélevé du fonds d'excédents et attribué aux assurés d'AXA Winterthur.
- AXA a réalisé un rendement net sur valeurs comptables de 3,17%.
- En raison de la politique de souscription stricte, les recettes de primes dans les affaires Vie collective ont affiché un recul de 2,1%, s'établissant à 7,5 milliards de francs.
- Au cours de l'exercice 2015, la redistribution s'est montée à 827 millions de francs chez AXA.

Depuis quelques années, AXA mise de plus en plus sur les solutions semi-autonomes dans la prévoyance professionnelle, tandis qu'elle applique délibérément une politique de souscription stricte dans l'assurance complète. En 2015, AXA a enregistré un recul de 32% des nouvelles affaires dans l'assurance complète, le nombre élevé de clients en portefeuille étant toutefois resté constant. Dans les affaires semi-autonomes, la progression de 8% des nouvelles affaires confirme la hausse de la demande. Dans l'ensemble, les recettes de primes ont reculé de 160 millions de francs (-2,1%) par rapport à l'année précédente. Les primes uniques, qui proviennent exclusivement des affaires d'assurance complète, ont affiché un repli de 3,8% pour s'établir à 4,2 milliards de francs. Les primes annuelles dans l'assurance complète et les affaires semi-autonomes sont demeurées constantes à 3,3 milliards de francs.

Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, AXA a enregistré un chiffre d'affaires déterminant de 2,5 milliards de francs au cours de l'exercice 2015. 91% de ce montant, soit 2,2 milliards de francs, ont été attribués aux assurés. Cette attribution s'est faite de trois façons: prestations au profit des assurés (1,6 milliard de francs), constitution de réserves supplémentaires pour prestations futures (572 millions de francs) et affectation au fonds d'excédents (111 millions de francs). De plus, un montant de 254 millions de francs a été prélevé sur le fonds d'excédents pour être attribué aux assurés. Au titre de l'exercice 2015, AXA a réalisé un résultat d'exploitation de 221 millions de francs avant impôts (2014: 211 millions de francs) dans les affaires de la prévoyance professionnelle soumises à la quote-part minimum. Dans l'assurance complète, AXA offre à ses clients des garanties d'un montant de 52 milliards de francs.

Allongement de l'espérance de vie, allongement du versement des rentes

Depuis quelques années, la prévoyance professionnelle opère dans un contexte de plus en plus difficile. «Il y a de multiples raisons à cette évolution. Mais il y a une bonne nouvelle: nous vivons de plus en plus longtemps», explique Thomas Gerber, responsable Vie d'AXA Winterthur. La longévité et l'allongement du versement des rentes qu'elle implique ont une conséquence financière évidente: aujourd'hui, le service de la rente légale implique la mise à disposition de

capital supplémentaire pour chaque bénéficiaire de rente. Ce capital est financé par le rendement des placements et par la prime de risque, au détriment des assurés qui sont encore dans la vie active.

Dans une logique d'équité entre les générations, les fondations collectives d'AXA ont déjà pris des mesures pour empêcher une redistribution qui va à l'encontre du système: dans l'assurance complète, le taux de conversion sera progressivement abaissé à 5% d'ici à 2018 dans le régime surobligatoire – c'est-à-dire là où la loi laisse une marge de manœuvre aux fondations collectives. Cette mesure, qui concerne uniquement les nouveaux bénéficiaires de rentes, produit déjà ses effets, puisque la part de la redistribution en faveur de ces derniers est demeurée en 2015 au même niveau que l'année précédente, soit 257 millions de francs. Il a ainsi été possible de mettre un terme à une nouvelle hausse de cette redistribution en faveur des nouveaux bénéficiaires de rentes.

En revanche, la redistribution relative aux rentes de vieillesse et de survivants en cours a progressé, passant de 250 millions de francs en 2014 à 570 millions de francs en 2015. Cette hausse de 320 millions de francs tient aux provisions techniques supplémentaires qui ont dû être constituées pour garantir les promesses de rentes en cours, en raison de l'accentuation du bas niveau des taux d'intérêt – une situation qui ne devrait pas changer dans l'immédiat – conjuguée avec l'allongement de l'espérance de vie. «Le bas niveau persistant des taux d'intérêt et le recul du produit des placements qu'il induit, de même que l'espérance de vie qui ne cesse de s'allonger sont autant de facteurs qui mettront la prévoyance professionnelle sous pression à l'avenir également. Grâce à nos provisions supplémentaires, nous renforçons notre engagement en faveur de la sécurité des rentes à long terme», commente Thomas Gerber.

Redistribution	2015	2014
Total	827	520
Pertes sur taux de conversion durant l'année en cours	257	270
Renforcement des provisions techniques pour les rentes de vieillesse	570	250

Stabilité du rendement des placements dans un contexte de taux d'intérêt exigeant

Les revenus du capital jouent un rôle primordial dans la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés. «Notre stratégie de placement vise à concilier rendement et sécurité. Mais atteindre une performance suffisante est actuellement une gageure», explique Thomas Gerber. En 2015, l'équipe suisse de spécialistes en placements a pu dégager un rendement stable sur les placements dans un contexte économique difficile dû à la faiblesse des taux d'intérêt, notamment grâce aux bénéfices réalisés sur les cessions de placements. Le revenu des placements généré dans les affaires collectives s'est élevé à 1,8 milliard de francs bruts, ce qui correspond à un rendement net de 3,4% réalisé sur les valeurs comptables (2014: 3,33%). En 2015, les avoirs de vieillesse des assurés ont été rémunérés à 1,75% tant dans le régime obligatoire que dans le régime surobligatoire.

Calcul de la quote-part minimale e résultat de l'exercice découlant des affaires ,prévoyance professionnelle'

		2015	2014
Processus	Produits des placements de capitaux	1 698	1 588
Processus de	Recettes de primes de l'assurance en cas de décès et d'invalidité	572	568
Processus de frais	Recettes de primes pour l'exploitation et le service	184	185
Composantes du produit		2 454	2 341
Au moins 90% des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.		91.0 %	91.0 %
Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés:		Total	Total
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-1 104	-1 165	-1 165
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-275	-240	-240
3. Gestion, exploitation et service	-173	-181	-181
Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés		Total	Total
1. Longévité	-500	-180	-180
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-70	-70	-70
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	0	0	0
4. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	-2	-73	-73
Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés		- 111	- 222
Attribution totale aux assurés sous forme de prestations		-2 233	-2 131
Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10% des composantes du produit.		9.0 %	9.0 %
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimale (brut avant impôts)		221	211
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires <u>non soumises</u> à la quote-part minimale (brut avant impôts)		10	10
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires 'prévoyance professionnelle' (brut avant impôts)		231	221

Valeurs en millions CHF

Glossaire

Provisions techniques

Les provisions techniques indiquent la valeur des engagements contractuels envers les assurés qui doivent être garantis à long terme. Les assureurs sont tenus de constituer des provisions suffisantes et de vérifier régulièrement si celles-ci correspondent aux bases mathématiques en vigueur. Ce faisant, ils doivent veiller à ce que les engagements découlant des contrats d'assurance puissent être remplis en permanence. Le calcul des provisions techniques repose sur les postes suivants: avoirs de vieillesse des assurés actifs, réserves mathématiques pour les rentes en cours, fonds de participation aux excédents et parts d'excédents créditées.

Quote-part minimum (legal quote)

La quote-part minimum (legal quote) fait référence à une disposition légale applicable aux assureurs privés qui règle la répartition des bénéfices entre les assurés et l'assureur (art. 37 LSA, art. 147 ss OS). La quote-part minimum exige que 90% au moins du produit (aussi appelé chiffre d'affaires déterminant) soient utilisés en faveur des assurés sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Le chiffre d'affaires déterminant se compose du produit des placements, plus les primes de frais et de risque. Les assureurs-vie peuvent prétendre au maximum à 10% du produit total à titre d'indemnisation pour le capital-risque mis à disposition, afin de couvrir les garanties promises aux clients.

Taux de conversion et redistribution

Le taux de conversion est le taux qui est utilisé par la caisse de pension pour transformer les avoirs de vieillesse accumulés en rentes. Pour un avoir de vieillesse de 100 000 CHF et un taux de conversion de 6,8%, on obtient une rente annuelle de 6800 CHF au moins. Le taux de conversion est une variable comptable qui se fonde sur l'espérance de vie et le rendement des placements. Or ces deux paramètres ont considérablement changé au cours des dernières années. Le taux de conversion légal n'a pour ainsi dire pas été adapté à l'allongement de l'espérance de vie ni à l'évolution des marchés financiers. Aujourd'hui, en raison du niveau élevé de ce taux, le capital de vieillesse des bénéficiaires de rentes est épuisé plus rapidement que précédemment, ce qui donne lieu dans le processus d'épargne à une redistribution entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

Compte d'exploitation affaires Vie collective

Pour la neuvième fois, AXA Winterthur publie en 2015 les résultats des affaires Vie collective selon le schéma de présentation des comptes prescrit par l'Autorité fédérale des marchés financiers (FINMA) dans le cadre des prescriptions relatives à la transparence. Les comptes statutaires d'AXA Vie SA sont déterminants à cet égard, notamment pour l'attribution des excédents aux assurés. En 2003, AXA Winterthur a été le premier assureur-vie à faire contrôler par sa société de révision non seulement ses comptes annuels statutaires, mais aussi son compte d'exploitation pour les affaires Vie collective en Suisse. Les informations à ce sujet étaient publiées sur une base annuelle.

Informations complémentaires

Le communiqué de presse est disponible sur Internet à l'adresse AXA.ch

Vous trouverez en outre des informations détaillées dans le compte d'exploitation Prévoyance professionnelle 2015: [Compte d'exploitation | AXA Winterthur](#)

Retrouvez-nous en ligne sur les canaux suivants:

<https://blog.axa.ch/fr/>

<http://www.youtube.com/axaschweiz>

https://twitter.com/AXACH_Media_FR

<http://www.xing.com/companies/AXAWINTERTHUR>

http://www.twitter.com/AXA_Suisse

http://www.flickr.com/photos/AXA_CH

<http://www.facebook.com/AXACH>

http://www.slideshare.net/AXA_CH

Contact

AXA Winterthur, [Media Relations](#), +41 58 215 22 22, media@axa.ch

A propos d'AXA Winterthur

Quelque 2 millions de clients font confiance à AXA Winterthur. Ils comptent sur son expérience et son expertise en matière de conseil dans les domaines de l'assurance de personnes, de choses, de la responsabilité civile, de l'assurance-vie ainsi que de la prévoyance professionnelle. L'assureur n° 1 en suisse est une société dynamique à la vision ambitieuse: créer un monde de libertés pour ses clients en leur offrant davantage que la sécurité financière et leur permettre ainsi de vivre en toute sérénité, par des processus simples, disponibles en ligne, et des produits et services innovants dans les aspects importants de la vie, tels que la mobilité, le logement ou l'entrepreneuriat. A cet effet, quelque 4000 collaborateurs et 2600 collègues des 277 agences et agences générales s'engagent quotidiennement. AXA Winterthur appartient au Groupe AXA et a réalisé en 2015 un volume d'affaires de 11,1 milliards CHF.